Rapport moral du secrétaire général

Samedi 30 septembre 2023

A) Point sur la licenciation

La licenciation est toujours une donnée très suivie à tous les niveaux, clubs, Comités, Ligue et la Fédération. L'an dernier nous avions frôlé les 20 000 licenciés, cette année, le comparatif nous situe légèrement au-dessus c'est-à-dire en avance par rapport aux chiffres de l'an dernier. Avec près de 15100 licenciés, nous avons 450 licenciés de plus que l'année passée à la même date (+3%). Il y a certainement un lien avec d'une part la diversité de l'offre actuelle et d'autre part le fait que la saison se terminera par les jeux olympiques. Je crois qu'il nous faut garder tout cela en tête pour aborder et profiter pleinement de la saison 2023-2024.

B) Les 5 types de licences de la FFTT

a. La licence compétition (et non plus traditionnelle)
b. La licence loisir (et non plus promotionnelle)
c. La licence découverte (gratuite pour 1 mois et délivrée par les clubs)
d. La licence liberté (délivrée par la FFTT d'une durée variable : été, semestre… entre 6 et 15€)
e. La licence évènementielle (attribuée par la FFTT, la Ligue ou le CD pour une manifestation agréée par la FFTT, la Ligue ou le CD avec une durée de validité limitée (4 manifs/an)

C) Le Projet Sportif Fédéral (PSF) en lien avec l'Agence Nationale du Sport (ANS).

L'ANS veille à la cohérence entre les projets sportifs territoriaux et les projets sportifs fédéraux.
Le PSF est un enjeu majeur pour la FFTT. Il permet non seulement de préciser les orientations de développement sur l'ensemble du territoire, mais aussi d'accompagner chaque structure dépositaire d'un projet de développement. La Ligue (ainsi que les Comités) vous aident pour monter les demandes de subventions. Pour la dernière campagne, environ 35 clubs ont obtenus des subventions. Toutefois nous avons remonté un problème auprès de la Fédération : le gâteau n'est pas plus gros et le nombre d'invités augmente. Je sais que parmi vous, certains clubs ont été déçus de ne pas avoir obtenu le montant espéré. Sachez que notre appel a été entendu et que les référents nationaux se penchent sur cette question pour revoir les équilibres. Nous verrons cela lors de la prochaine campagne, début 2024.

D) L'an prochain, nous aurons une assemblée générale élective.

La ligue tiendra son Assemblée Générale probablement fin juin 2024 pour permettre à l'équipe élue de prendre ses marques avant le début de la saison 2024-2025. Si je vous parle de cela c'est non seulement pour vous rappeler ce point mais aussi pour attirer votre attention sur un dispositif lancé par la FFTT « le parcours des nouveaux et futurs élus de comité ou de ligue». L'objectif est de permettre à tous ces élus et/ou futurs élus de se retrouver et d'échanger à travers un apport de connaissance et un partage d'expériences entre générations. Le monde associatif évolue fortement depuis quelques années et l'engagement des bénévoles est difficile. La FFTT pense qu'elle peut jouer un rôle pour susciter et soutenir des trajectoires d'engagement associatif auprès des nouveaux élus, des jeunes, des bénévoles et des licenciés qui souhaitent accéder à des fonctions de dirigeantes/dirigeants au sein du mouvement sportif. Chaque promotion est limitée à 12 places sur le territoire national. C'est un parcours de 6 étapes répartie sur 4 à 5 mois, avec 1 ou 2 étapes en présentiel et les autres en distanciel et en soirée. Je vous en parle aujourd'hui car la première promotion est prévue débuter le 28 octobre à la FFTT.

E) Remerciements

Je souhaite finir en remerciant en premier lieu les salariés de la ligue. Ils œuvrent chaque jour pour que les choses avancent, qu'une réponse soit donnée à chaque question, et qu'une aide soit apportée à qui la sollicite. En second lieu merci aux élus de la ligue qui passent beaucoup de temps chacun dans son domaine de compétence, sans oublier les bénévoles cooptés et merci également à tous ceux qui nous ont aidé tout au long de l'année.

Enfin merci à vous tous pour votre engagement permanent et votre écoute de ce jour.
Bonne Assemblée Générale

LA LICENCE

Une licence sportive est un acte unilatéral permettant la participation aux compétitions de la fédération sportive. Elle se différencie de la simple adhésion à un club.
Les membres adhérents des associations affiliées à la fédération doivent être titulaires d'une licence fédérale.

Pour un joueur, il existe désormais 5 catégories de licence. En effet, en cohérence avec les objectifs du programme 2020-2024 de la FFTT, l'offre de licence évolue en 2023.

5 TYPES DE LICENCE

- **La licence Compétition** (valable du 1er juillet au 30 juin) s'adresse et est obligatoire pour tous ceux qui veulent disputer des compétitions dont la liste est arrêtée par la fédération, la ligue et le comité départemental et avoir un. Elle concerne également tous les dirigeants et cadres.

- **La licence Loisir** (valable du 1er juillet au 30 juin) concerne tous ceux qui pratiquent en loisir, pour leur bien-être, pour s'amuser ou encore se défier sans classement.

- **La licence Découverte** (valable 1 mois gratuitement) qui permet de découvrir la pratique du Tennis de Table dans le cadre d'un club. A l'issue d'un mois, le pratiquant peut transformer cette licence Découverte en licence Licence Loisir ou en licence Compétition.

- **La licence Liberté**, délivrée via le site FFTT, permet d'accéder à des services spécifiques. Proposée sur des durées variables, été, semestre et année, elle peut à tout moment être transformée en licence Loisir ou Compétition, si le joueur rejoint un club.

- **La licence Événementielle** (attachée à un comité départemental) est attribuée par la fédération, la ligue ou le comité départemental aux participants à une manifestation ponctuelle promotionnelle agréée par la fédération, la ligue ou le comité départemental ; sa durée de validité est limitée à la participation à quatre manifestations maximum pendant la saison. La licence événementielle n'autorise pas la pratique du tennis de table en dehors des manifestations liées à sa délivrance.

La licence délivrée est une licence assurance qui donne au dirigeant ou joueur licencié une garantie égale au minimum exigé par la loi et à l'association la couverture de sa responsabilité civile.

Pour la quatrième année consécutive, la FFTT lance en ce mois de mars sa campagne PSF en lien avec l'Agence Nationale du Sport.

La mise en place du Projet Sportif Fédéral est un enjeu majeur pour la Fédération. Il permet non seulement de préciser les orientations de développement sur l'ensemble du territoire mais aussi d'accompagner chaque structure dépositaire d'un projet de développement.

Concrètement, ces crédits visent à financer des actions des clubs, des comités et des ligues qui répondent aux orientations prioritaires de développement définies par la FFTT telles que la diversification de la pratique, les actions en faveur de publics cibles (jeunes, femmes, handicap…), le développement du Ping santé ou encore la formation des bénévoles.

Afin de garantir une égalité de traitement partout en France, la fédération a mis en place une commission fédérale garantissant une totale transparence de la procédure et a fait valider les règles de répartition des crédits. Les clubs bénéficieront au moins de 50% de l'enveloppe financière. Tous les clubs, comités et ligues sont donc invités à candidater afin d'obtenir des subventions pour financer leurs projets.

La campagne PSF 2023 a débuté le 3 mars et se terminera le mercredi 05 avril 2023 à 23h59.

COMPÉTITION

Disputer des compétitions.

S'adresse à tous ceux qui veulent participer aux diverses compétitions FFTT, organisées par la fédération, la ligue ou le comité départemental et avoir un classement officiel.

Prix d'adhésion à compter de 13,15€*
Délivrée par les clubs

LOISIR

Jouer au tennis de table pour le plaisir.

S'adresse à tous ceux qui veulent pratiquer le tennis de table pour leur bien être, pour s'amuser ou pour se défier (sans classement).

Prix d'adhésion à compter de 6,80€**
Délivrée par les clubs

NOUVEAU

DÉCOUVERTE

Découvrir la pratique du tennis de table dans le cadre d'un club.

S'adresse à des pratiquants désireux de découvrir la pratique du tennis de table au sein d'un club. A l'issue d'un mois, le pratiquant peut transformer cette licence Découverte en licence Loisir ou en licence Compétition.

1 MOIS GRATUIT
Délivrée par les clubs

NOUVEAU

LIBERTÉ

Pratiquer le pingVR et le ping en extérieur.

S'adresse à des personnes pratiquant hors club. Permet d'accéder à des services spécifiques. Proposée sur des durées variables : été, semestre, année. Délivrable sur le site de la FFTT, elle peut à tout moment être transformée en licence Loisir ou Compétition, si le joueur rejoint un club.

Souscrite à une licence Liberté

A partir de 6€
Délivrée sur le site FFTT

EVÉNEMENTIELLE

Participer à plusieurs manifestations dans la saison.

S'adresse aux participants d'une manifestation ponctuelle promotionnelle agréée par la fédération, la ligue ou le comité départemental. Sa durée de validité est limitée à la participation à quatre manifestations maximum pendant la saison.

GRATUITE
Délivrée par les associations agréées

*Avec un complément en fonction de chaque département & ligue et selon l'âge.
**Selon l'âge

Assemblée Générale Extraordinaire du samedi 30 septembre 2023

Bonjour à toutes et à tous,

Nous allons débuter cette séance par l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue ce jour. En effet nous souhaitons modifier l'article 7 des statuts de la ligue.

Lecture de l'article 7

Nous souhaitons passer le nombre des membres du Conseil de Ligue à 20 au lieu des 23 mentionnés dans l'art. 7. La répartition des activités et sujets dévolus à chacun ne nécessite pas qu'il y ait autant de membres que lors des mandats précédents. Nous souhaitons adapter ce découpage à un nombre plus précis.

Y a-t-il des questions sur cette proposition ?

Nous allons procéder au vote